

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 05-6686 / 100765
Hort Coating Center SA, 3960 Sierre
atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 16 F
06.11.2005–05.11.2008 (Renouvellement)
- 05-6710 / 100974
Vallait SA, 3960 Sierre
traitement et conditionnement de boissons (lait, thés, jus de fruit)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
27 H
11.09.2005–10.09.2008 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 05-6690 / 100110
Marmy Viandes en gros SA, 1470 Estavayer-le-Lac
Débitage des carcasses en quartiers
besoins spéciaux de consommation
3 H
01.01.2006–31.12.2006 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-6664 / 101976
Studer SA, 2555 Brügg BE
laminage, tréfilage, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
09.10.2005–31.03.2006 (Renouvellement)
- 05-6700 / 102142
Coop, Bâle Région Suisse Romande Coop REV SR, 1964 Châteauneuf
centrale de distribution de produits frais (denrées périssables) – boucherie,
boulangerie, pâtisserie et salades – préparation des fruits et légumes
besoins spéciaux de consommation
8 H, 5 F
01.01.2006–02.01.2009 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

- 05-6680 / 110410
Intertek Caleb Brett Inspections SA, 1005 Lausanne
Opération
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
01.08.2005–31.07.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 05-6665 / 101976
Studer SA, 2555 Brügg BE
ateliers: laminage, tréfilage, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
16 H
01.01.2006–31.12.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 05-6478 / 100587
Entreprise d'arts graphiques Jean Genoud SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
Département prépresse et impression
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
19 H, 1 F
28.08.2005–27.08.2008 (Renouvellement)
- 05-6482 / 109349
Maison de Vessy, 1234 Vessy
Veilleurs de nuit
besoins spéciaux de consommation
7 H, 17 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 05-6518 / 101949
SWISSMETAL – UMS Usines Métallurgiques Suisses SA, 2732 Reconvilier
ateliers de fonderie, de presses, d'étirage (y compris fours de recuit et décapage),
de tréfilerie (y compris fours de recuit et décapage) à la Grand-Rue et à la rue du
Moulin
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.09.2005–31.08.2006 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

9 août 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail